



Organisation
internationale
du Travail

LA PARITE A LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Statistiques sur la représentation
des femmes et des hommes à la CIT*

2007 – 2013

Table des matières

Préface.....	3
Tableau 1. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères), <i>par poste et par groupe</i> , sauf ministres (2007-2013)	5
Tableau 2. Femmes ministres à la CIT (2007-2013).....	5
Graphe 1. Femmes déléguées à la CIT <i>par groupe</i> (2007-2013)	7
Tableau 3. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères) <i>par région</i> , y compris les ministres (2007-2013)	8
Graphe 2. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères) <i>par région</i> , y compris les ministres (2007-2013)	9
Graphe 3a. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères) <i>par groupe</i> (2007-2013)	10
Graphe 3b. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères) <i>par groupe</i> (2007-2013)	11
Graphe 4. Femmes ayant présenté une allocution en plénière à la CIT 2013, <i>par région</i> (sur la base des relevés quotidiens de discours de plénière publiés)	12

- * Statistiques gracieusement fournies par le Département des relations, des réunions et des documents officiels du BIT (RELMEETINGS).

Préface

La résolution concernant l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent, adoptée par la Conférence internationale du Travail (CIT) de juin 2009, invite l'OIT à "... améliorer la représentation des femmes à tous les niveaux, dans toutes les réunions de l'OIT - y compris les sessions du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail". Les Nations Unies avaient ciblé l'objectif «visant à augmenter la proportion des femmes occupant des postes de direction d'au moins 30 pour cent, en vue de parvenir à une représentation égale entre hommes et femmes et, dans sa résolution 58/142 du 10 février 2004, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé instamment aux Etats membres «de promouvoir l'équilibre entre les sexes dans les délégations qui les représentent aux réunions et conférences organisées par les Nations Unies et autres organisations et organismes internationaux». En 2009, le Directeur général du BIT a demandé aux délégations des États membres d'atteindre un objectif de 35 pour cent de participation des femmes d'ici 2011. Ceci n'a pas été atteint en 2013. Comme en 2012, la représentation des femmes, toutes catégories confondues, était seulement de 27%. Les femmes déléguées accréditées représentaient seulement 22,5% de tous les délégués. Comme en 2012, cela a été déploré par la Commission de vérification des pouvoirs.

Commission de vérification des pouvoirs - Conférence internationale du Travail, 2013 Pourcentage de femmes déléguées et conseillères (par groupes)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Gouvernement	27.2	27.0	30.5	28.6	31.5	33.2	32.1	32.1	32.0	31.6
Employeurs	18.5	18.5	19.7	19.8	18.6	22.7	19.8	23.5	21.1	23.5
Travailleurs	18.7	16.3	17.2	20.2	21.2	24.1	26.1	23.1	22.3	21.7
CIT total	22.9	22.3	24.3	24.3	25.7	28.5	27.7	27.7	26.9	27.0

Les tableaux et les graphiques de ce document montrent les pourcentages pour 2013, sur la base des derniers chiffres officiels: 837 femmes et 2246 hommes ont participé. Il y avait 489 représentantes gouvernementales, dont 38 femmes ministres, 190 représentantes des travailleurs et 158 pour les employeurs. Le groupe des gouvernements a eu la plus forte participation des femmes avec 31,8%, suivi par les employeurs avec 23,6%, et les travailleurs avec 21,7%. La région européenne a eu la meilleure représentation, avec une participation des femmes de 36,1%, les Amériques étaient proches avec 32,2%, et les Etats arabes affichaient seulement 14%. Au-delà de ces pourcentages généraux, il est utile d'enregistrer la répartition suivante des données: sur les délégations gouvernementales présentes en 2013, onze n'avaient aucune représentation féminine. Un graphique montre aussi le nombre de femmes ayant pris la parole en plénière.

Devant ces progrès insuffisants, le Conseil d'administration (316ème session, novembre 2012):

- a) invite la Commission de vérification des pouvoirs de la Conférence internationale du Travail à envisager la présentation de rapports plus détaillés sur la proportion de femmes et d'hommes dans les délégations, en tenant compte des vues exprimées lors du Conseil d'administration lors de la 316ème session de novembre 2012;
- b) invite la Commission de vérification des pouvoirs à contacter les délégations de la CIT qui ont régulièrement un faible taux de participation des femmes afin d'inclure dans un rapport les informations basées sur les réponses obtenues, ceci dans le but d'améliorer la situation;
- c) invite le Directeur général à envoyer, dès la fin de la Conférence, des lettres aux Etats membres qui n'ont pas atteint 30% de participation de femmes dans leur délégation, et de faire périodiquement rapport au Conseil d'administration sur les obstacles qu'ils auraient pu rencontrer, ainsi que toute mesure permettant d'atteindre la parité entre hommes et femmes;

- d) invite le Bureau à continuer à collecter des informations pertinentes et d'encourager et d'aider les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs à prendre des mesures concrètes en vue d'instaurer la parité entre hommes et femmes dans les délégations participant aux réunions de l'OIT.

En mai 2013, le service du Genre, de l'égalité et de la diversité (GED) a dirigé un atelier d'une demi-journée afin de partager les bonnes pratiques des gouvernements qui ont une participation exemplaire des femmes dans les délégations de la Conférence. Ces gouvernements ont été choisis sur la base des réponses à un questionnaire préalablement envoyé par le BIT.

Le Directeur général va maintenant envoyer des lettres aux membres, conformément au paragraphe (c), et GED collectera les réponses afin de faire rapport au Conseil d'administration, en temps utile. Il est à espérer que, vu l'attente du Conseil d'administration, les décideurs parmi les constituants nommeront plus de femmes pour les représenter en tant que déléguées ou conseillères au niveau international.

Ce document regroupe ces données depuis 2001 grâce au Département des relations, des réunions et des documents officiels du BIT (RELMEETINGS) et au conseiller juridique, que nous remercions sincèrement.

Jane Hodges, Cheffe, GED

Tableau 1. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères), par poste et par groupe, sauf ministres (2007-2013)

2007	Déléguées %	Déléguées suppléantes %	Conseillères %	Total %
Gouvernements	21.0	29.4	31.7	28.6
Employeurs	14.6	16.4	23.7	19.8
Travailleurs	10.8	19.8	23.6	20.1
Total	17.0	24.4	27.5	24.4
2008	Déléguées %	Déléguées suppléantes %	Conseillères %	Total %
Gouvernements	23.6	30.4	35.5	31.4
Employeurs	17.0	15.2	20.8	18.5
Travailleurs	12.8	19.1	24.6	21.1
Total	19.4	24.1	29.2	25.7
2009	Déléguées %	Déléguées suppléantes %	Conseillères %	Total %
Gouvernements	25.9	33.4	36.8	33.2
Employeurs	18.8	20.0	26.7	22.7
Travailleurs	14.1	21.7	29.7	24.1
Total	21.3	27.7	32.6	28.5
2010	Déléguées %	Déléguées suppléantes %	Conseillères %	Total %
Gouvernements	26.0	33.8	33.3	31.8
Employeurs	16.5	18.8	21.9	19.7
Travailleurs	15.2	21.5	30.9	25.9
Total	21.5	27.6	31.8	28.3
2011	Déléguées %	Déléguées suppléantes %	Conseillères %	Total %
Gouvernements	22.5	35.4	34.1	32.1
Employeurs	18.6	27.4	23.9	23.6
Travailleurs	16.2	24.1	25.5	23.2
Total	20.0	30.5	29.7	27.8
2012	Déléguées %	Déléguées suppléantes %	Conseillères %	Total %
Gouvernements	23.0	35.1	34.1	31.9
Employeurs	20.1	19.2	22.7	21.1
Travailleurs	13.9	21.3	25.7	22.3
Total	20.1	28.1	29.1	26.9
2013	Déléguées %	Déléguées suppléantes %	Conseillères %	Total %
Gouvernements	25.9	30.7	35.4	31.8
Employeurs	22.0	26.8	22.4	23.6
Travailleurs	16.3	18.5	25.1	21.7
Total	22.5	26.7	29.4	27.1

Tableau 2. Femmes ministres à la CIT (2007-2013)

	2007 %	2008 %	2009 %	2010 %	2011 %	2012 %	2013 %
Femmes ministres	19.6	19.4	27.6	25.4	29.3	24.8	28.6

Grphe 1. Femmes dluquies la CIT par groupe (2007-2013)

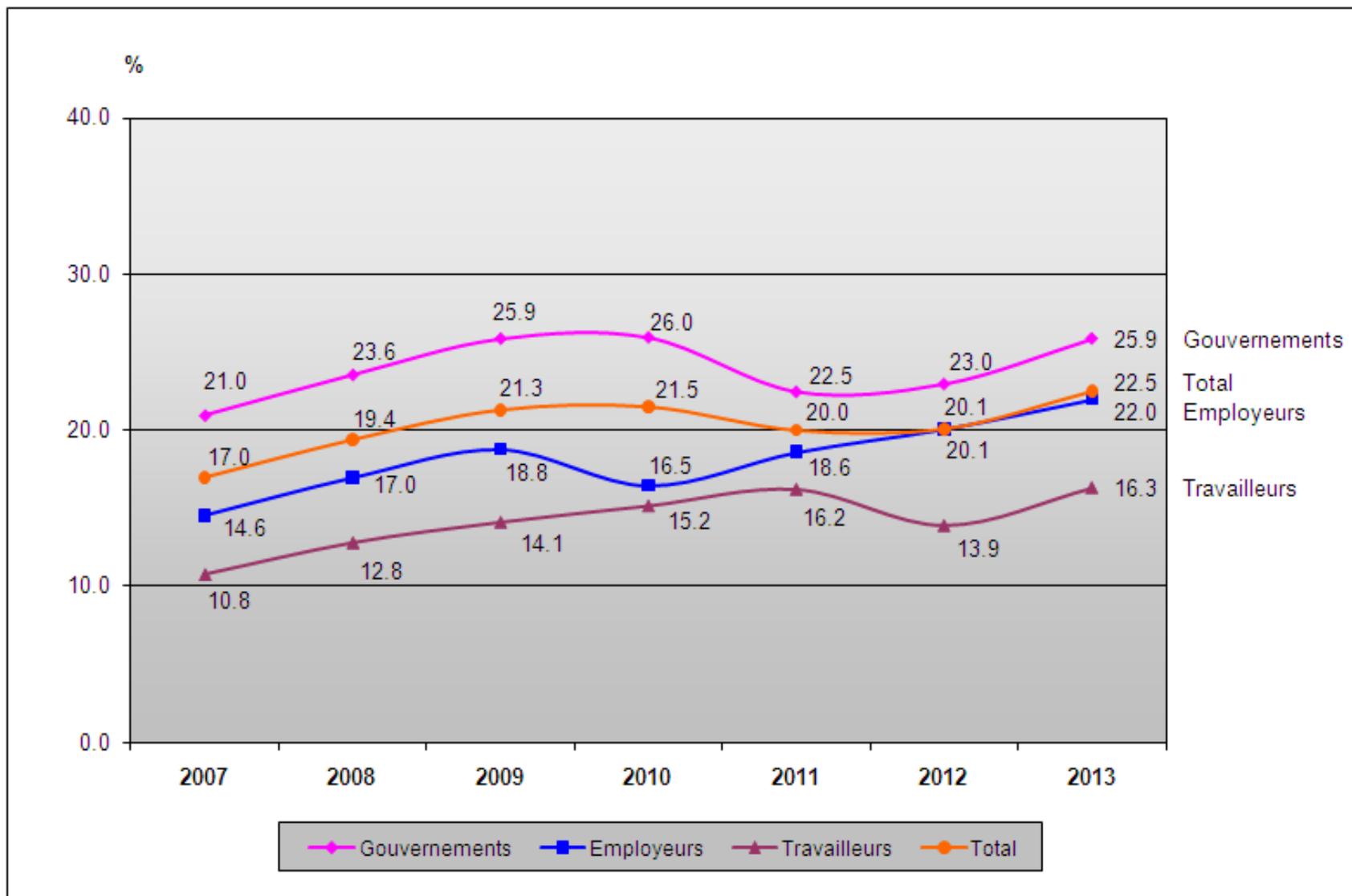
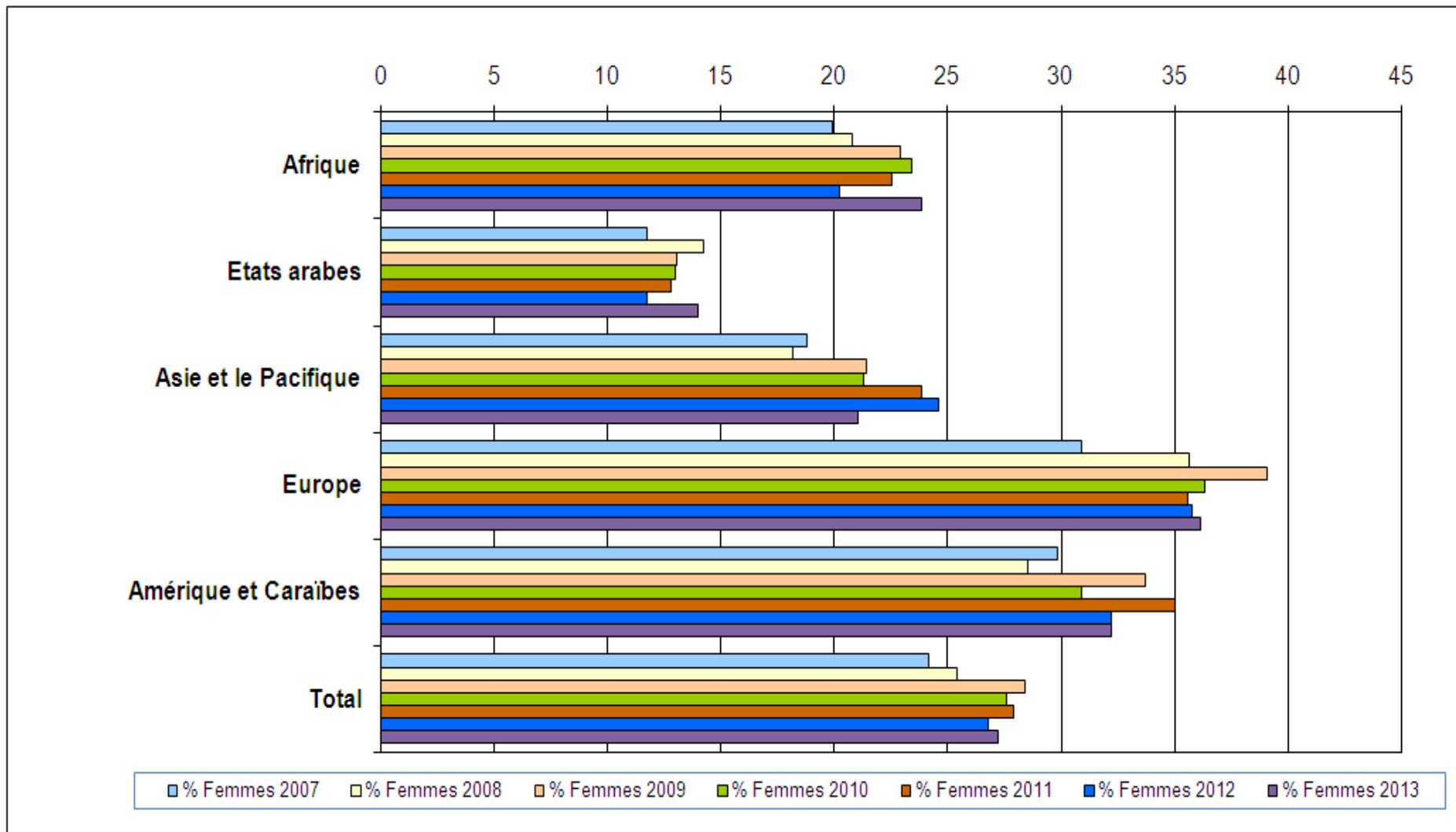


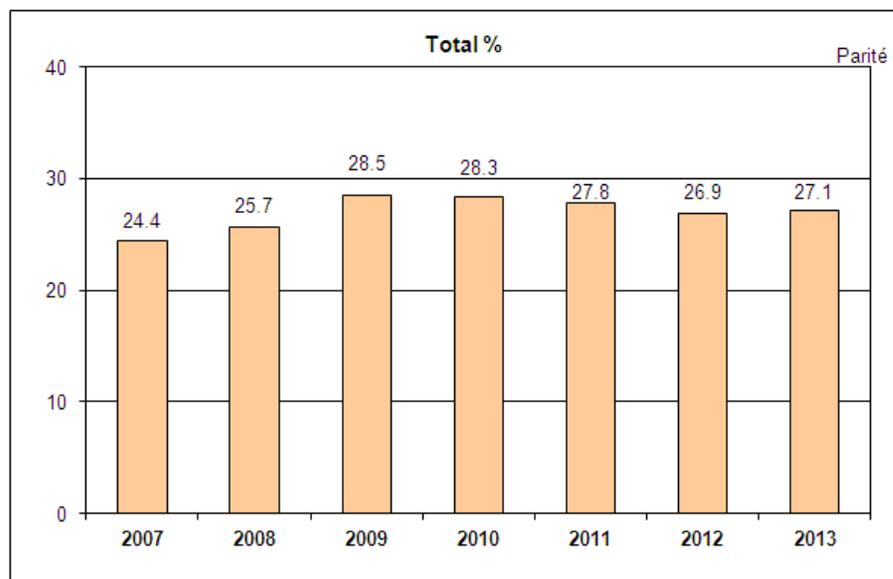
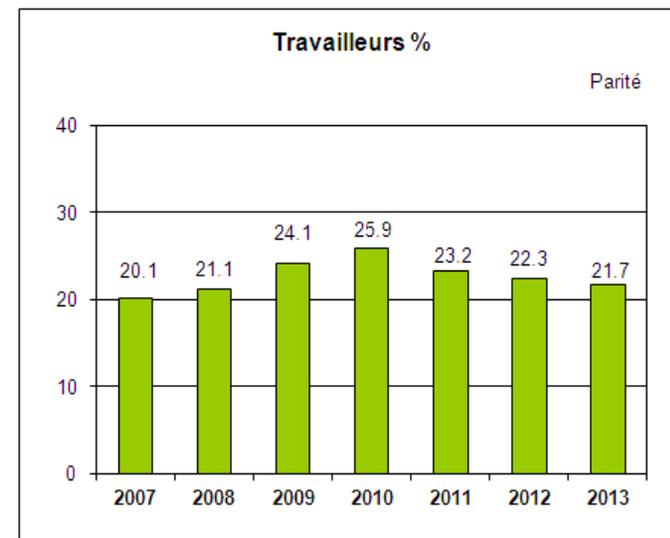
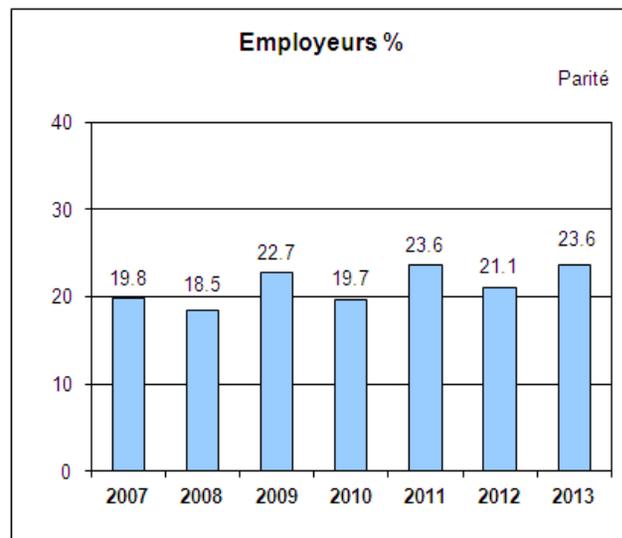
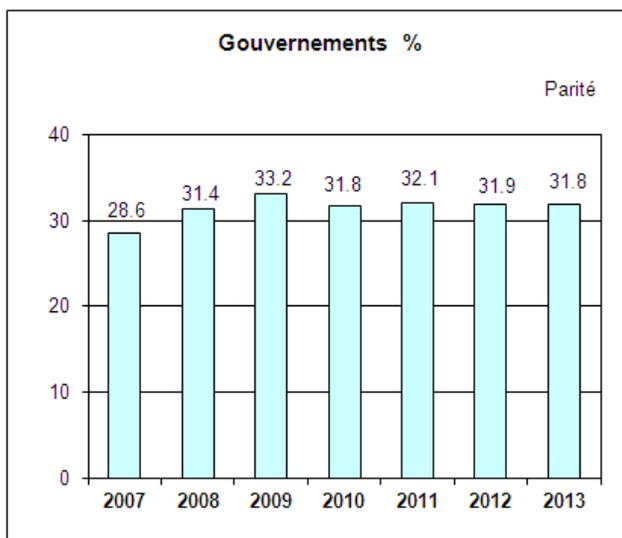
Tableau 3. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères) *par région*, y compris les ministres (2007-2013)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	% Femmes 2007	% Femmes 2008	% Femmes 2009	% Femmes 2010	% Femmes 2011	% Femmes 2012	% Femmes 2013
Afrique	19.9	20.8	22.9	23.4	22.6	20.3	23.9
Etats arabes	11.7	14.2	13.1	13.0	12.8	11.7	14.0
Asie et le Pacifique	18.8	18.1	21.4	21.3	23.9	24.6	21.1
Europe	30.9	35.6	39.1	36.3	35.6	35.8	36.1
Amérique et Caraïbes	29.8	28.5	33.7	30.9	35.0	32.2	32.2
Total	24.1	25.4	28.4	27.6	27.9	26.8	27.2

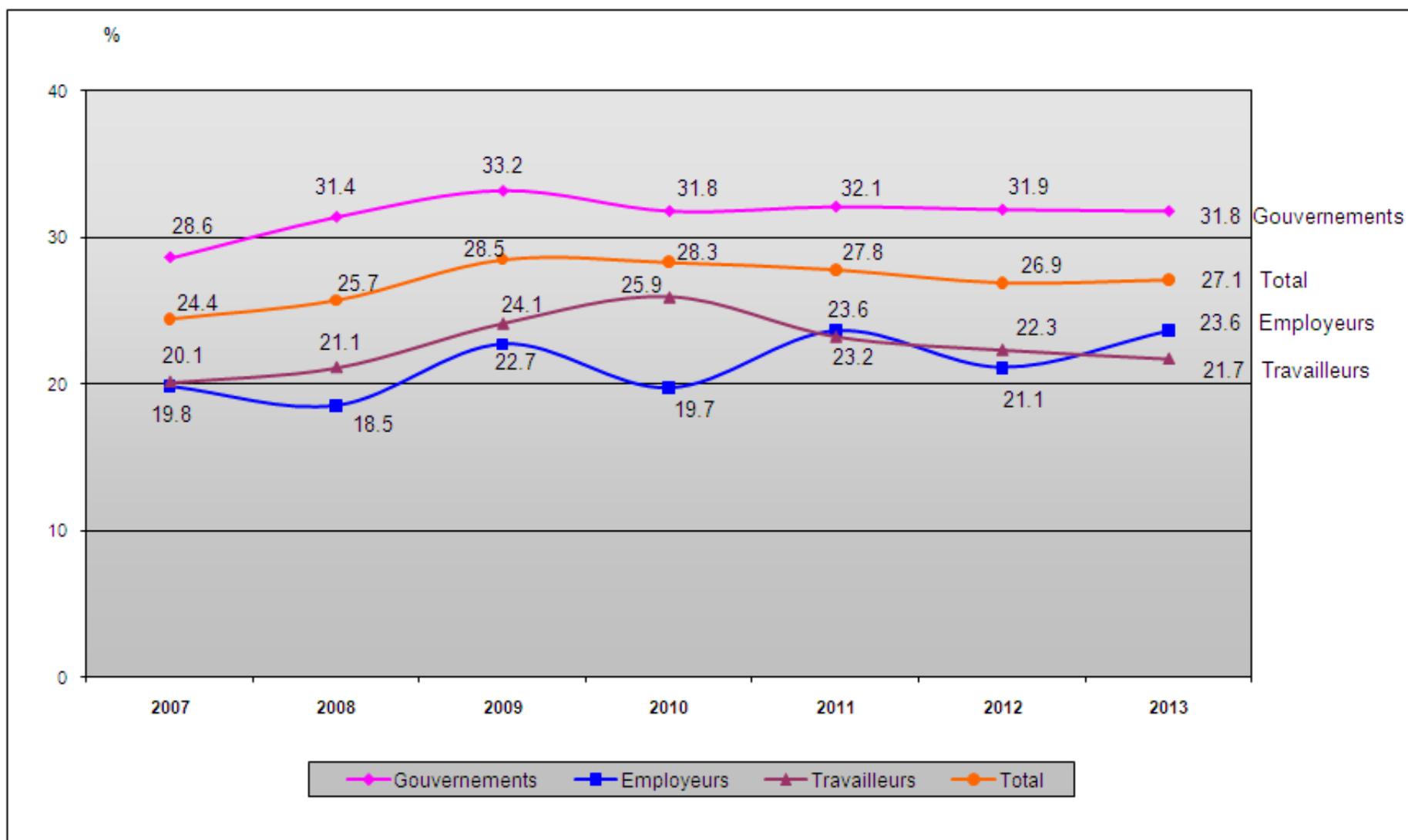
Grappe 2. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères) *par région*, y compris les ministres (2007-2013)



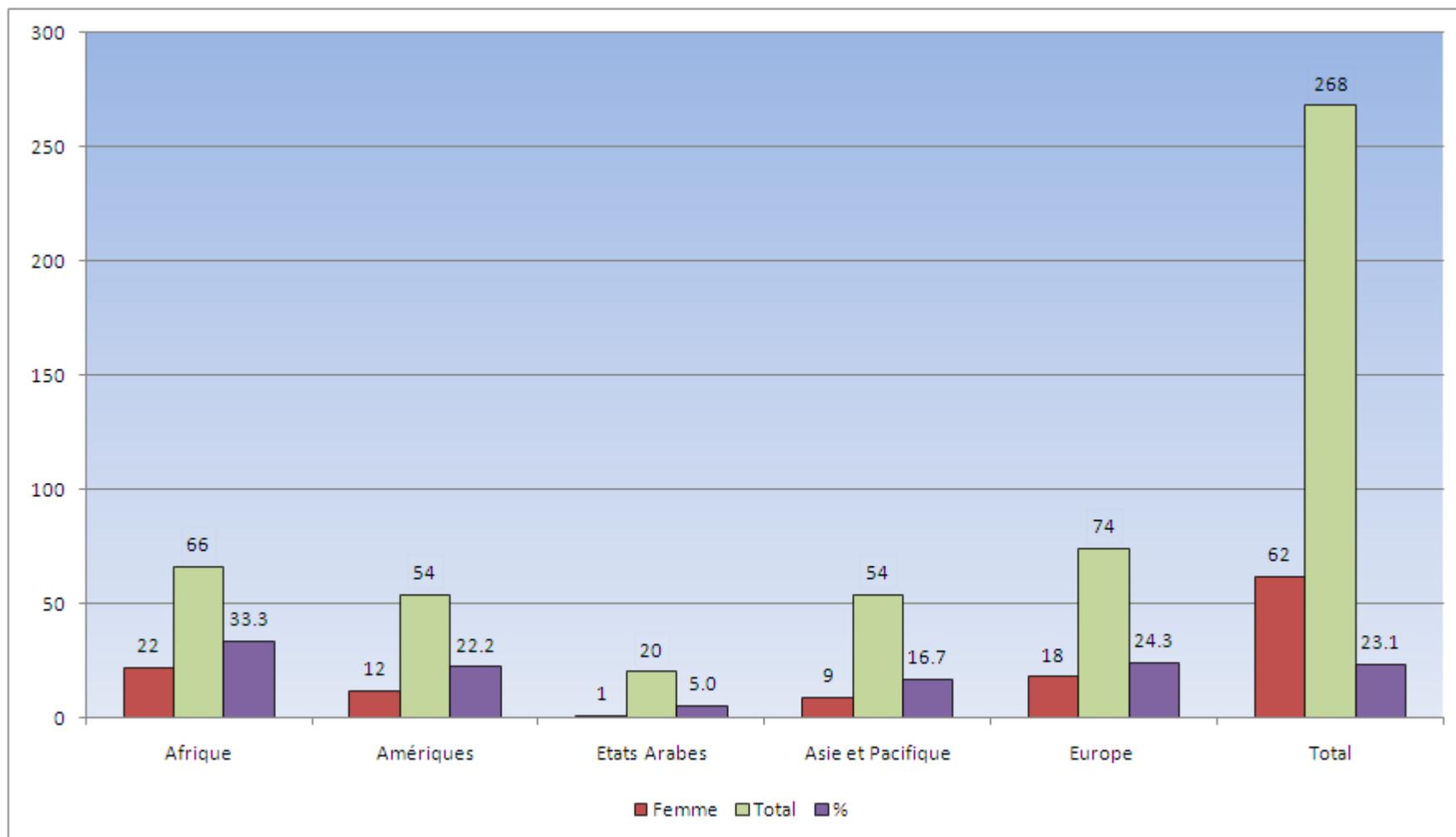
Graphe 3a. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères) par groupe (2007-2013)



Graphe 3b. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères) *par groupe* (2007-2013)



Grappe 4. Femmes ayant présenté une allocution en plénière à la CIT 2013, par région (sur la base des relevés quotidiens de discours de plénière publiés)



Le Service du Genre, de l'égalité et de la diversité de l'OIT

Le Service du Genre, de l'égalité et de la diversité de l'OIT à Genève, soutient la mise en œuvre de la politique de l'Organisation en matière d'égalité des sexes et d'intégration des questions de genre. A ce titre, il conseille les mandants et le personnel du BIT sur les mesures pouvant contribuer à ce que les politiques, législation, programmes et institutions soient plus équitables en matière d'égalité entre les sexes. Ces mesures incluent la ratification et la mise en œuvre des normes pertinentes du travail, l'accroissement du nombre de femmes aux postes de décision, la promotion du renforcement de l'autonomie des femmes et un intérêt accru pour les domaines où les femmes sont confrontées à la discrimination sur le marché du travail. Le Service offre d'autres prestations telles que la recherche, le renfort des capacités et le partage des connaissances dans le but d'améliorer l'aptitude des mandants et du personnel de l'Organisation à gérer les questions de genre dans leur travail, aussi bien qu'empêcher toutes sortes de discrimination sur le lieu de travail.

Le Service coordonne le réseau mondial de l'OIT pour l'égalité, qui comprend des spécialistes de l'égalité et des points focaux pour les questions de genre dans les régions et au siège de l'OIT à Genève.

Le Service participe aux activités des agences des Nations Unies et collabore avec ONU Femmes qui vise à promouvoir l'égalité des sexes. Le Service assure également la liaison avec les groupes de la société civile et avec les institutions universitaires.

Genre, égalité et diversité (GED)
Département des conditions de travail et de l'égalité (WORKQUALITY)
Bureau international du Travail
4, route des Morillons
1211 Genève 22
Suisse
Tél. : +41 22 799 6730
Fax : +41 22 799 6388
gender@ilo.org www.ilo.org/gender